

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 Septembre 2025, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Sylvie DORLEANS, Isabelle FAGARD, Guenaelle RISAL NEPOST. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Youssef ISAOUTAN, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU.

Absents excusés : Mmes Caroline AUBERT, Déborah LEGER (procuration Mme FERNANDO), Véronique SOURIS (procuration Mme DORLEANS), Mr Bernard PINGAUD.

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

Nous assistons depuis de nombreuses semaines à une surenchère sémantique autour de la dette publique. Sans rentrer dans des considérations d'ordre économique ou politique, je tiens à vous informer des conséquences sur la vie et la santé des communes.

L'état a diminué drastiquement le Fond Vert, la DSIL et la DETR...Le département est dans une situation financière alarmante, la région survit à peine.

Reste pour nous aider dans nos projets d'investissements à aller chercher des fonds européens. Cela demande une technicité et une ingénierie importantes et c'est chronophage.

Heureusement, on sait faire et on fera !

Nous pouvons être fiers d'avoir mené à bien la plupart de nos projets à temps et d'avoir obtenu un maximum d'aides financières. (Maison de santé, ateliers techniques, réfection des toits des bâtiments techniques et installation de panneaux photovoltaïques, création de nouvelles classes, de la ludothèque...) Pour information, les subventions sont notifiées pour terminer la requalification de l'Ucovia, nous attendrons le moment opportun pour lancer l'opération.

Nouvelles des derniers mois :

\*notre policier municipal a rejoint une brigade moto à Valence, une policière municipale a été recrutée en accord avec les maires de Tressan et de Puilacher.

\*rentrée scolaire sans aucun problème – présentation des travaux effectués durant l'été et recrutement d'un nouveau coordinateur pour les temps périscolaires

\*la ludothèque devrait ouvrir avant la fin de l'année, les travaux arrivent à leur terme

\*l'épicerie devrait rouvrir le 1<sup>er</sup> décembre

\*les logements sociaux seront occupés avant la fin de l'année

### Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR :**

### DELIBERATION N°1 : Demandes subventions associations : Circus 34, Association Sportive de Plaisan, Vivre ensemble naturellement.

Présentation Mme le Maire

Lors du vote des subventions pour le budget, les associations suivantes n'avaient pas demandé de subvention de fonctionnement ou n'étaient pas encore actives.

Il est proposé la somme de 500 € pour l'association Circus 34, l'Association Sportive de Plaisan, l'association Vivre ensemble naturellement,

Vote : A l'unanimité

### DELIBERATION N°2 : Subvention solidarité communes incendie août 2025 dans l'Aude.

Exposé de Mme le Maire.

L'incendie du massif des corbières de Août 2025 a été qualifié de feu du siècle a parcouru plus de 17 000 hectares, détruit plusieurs habitations et provoqué la mort d'une personne.

L'AMF appelle à la solidarité auprès des communes.

Lors du sinistre de la ville du TEIL, le conseil municipal avait voté une subvention exceptionnelle de 500 euros. Il est proposé au conseil de voter la même enveloppe sachant que toutes les communes de France ont été sollicitées et que l'AMF nous fait toujours un retour précis de l'utilisation des fonds alloués.

Vote : A l'unanimité

### DELIBERATION N°3 : Fixation du montant des charges de scolarité- enfant non résident sur la commune.

Exposé de Mme le Maire

Afin de pouvoir facturer aux communes voisines dont les enfants sont scolarisés chez nous, il convient de connaître le coût de scolarisation et de délibérer.

Montant de scolarisation d'un enfant de maternelle pour l'année 2024 : 2 143.60 euros

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération modificative n°1 Budget commune.

Exposé de Mme le Maire

Afin de pouvoir régler les subventions votées ci-dessus, il convient d'abonder le compte subvention d'un montant de 2 000 euros.

De plus la trésorerie nous demande d'approvisionner les comptes 681 et 781 servants à adapter les provisions sur créances. Montant pour le 681 : 21 euros, pour le 781 : 678 euros.

Loyers dus : 7126.06 euros

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2024.

Présentation de Mme le Maire

Le rapport présenté n'amène aucun commentaire.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Modification nom bénéficiaire convention pâturage- ONF.

Présentation de Mme le Maire

La délibération n° 2024-050 prise lors du conseil municipal du 09 décembre 2024 portant accord de signature de la convention de pâturage au bénéfice de Mr GASC doit être modifié.

Mr GASC demande la modification du bénéficiaire de la convention au nom de l'association « El Plein Air » sans changement des conditions de location et des tarifs de location.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Adhésion fourrière animale SACPA

Présentation de Madame le Maire

Nous n'avons pas de fourrière animale ce qui pose problème lors d'abandon d'animaux ou d'animaux décédés.

Le projet présenté correspond à notre besoin. De plus cette fourrière est aussi utilisée par la commune de Tressan, ce qui va permettre à notre policière une harmonie entre les communes.

Le coût est de 1 978.35 euros HT pour l'année.

Vote : A l'unanimité

Questions diverses : Madame Dorléans demande des informations sur la programmation de travaux sur la station d'épuration.

Madame le Maire lui répond que les études préalables aux travaux sont prévues en 2026 et rappelle que depuis 2018 l'assainissement est de la compétence de la communauté de communes.

De gros investissements sont prévus dès cet automne pour « alléger » la charge de la STEP et permettre la délivrance de quelques nouveaux permis de construire

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 H 35.